

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Questions stratégiques

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES NATIONALES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Il contient des informations sur les progrès d'application des décisions 13.74 et 13.75 adoptées par la Conférence des Parties à sa 13^e session (Bangkok, 2004).
3. La décision 13.74 stipule que le Secrétariat:
 - a) *conduira, en coopération avec les Parties, un examen de leur politique nationale en matière d'utilisation et de commerce des spécimens d'espèces CITES, en tenant compte des incitations économiques, des systèmes de production, de la structure de la consommation, des stratégies d'accès aux marchés, de la structure des prix, des plans de certification, des plans de subventions et de taxation touchant à la CITES, des droits de propriété, des mécanismes de partage des bénéfices et de réinvestissement dans la conservation, ainsi que des mesures intérieures plus strictes que les Parties appliquent ou qui les affectent;*
 - b) *compilera et fera la synthèse des informations fournies par les Parties, et préparera un rapport analysant les effets des politiques nationales relatives au commerce des espèces CITES en termes d'avantages et de coûts socio-économiques et pour la conservation, y compris la valeur économique des espèces, le niveau du commerce licite et illicite, l'amélioration de la vie des communautés locales, et la manière dont ils affectent le rôle du secteur privé impliqué dans ce commerce;*
 - c) *soumettra à la 54^e session et aux sessions ultérieures du Comité permanent et à la 14^e session de la Conférence des Parties, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de cette décision; et*
 - d) *soumettra une proposition de projet au Fonds pour l'environnement mondial et à d'autres institutions de financement et agences de développement, afin de trouver un appui financier pour préparer les examens des politiques commerciales des pays intéressés, dans le contexte de leurs stratégies nationales et régionales de conservation de la biodiversité.*

Contexte

4. Conformément au paragraphe d) de la décision 13.74, l'Equipe spéciale du PNUE et de la CNUCED chargée du renforcement des potentiels en matière de commerce, d'environnement et de développement (ESRP), l'Institut universitaire d'études sur le développement (IUED) de l'Université de Genève et le Secrétariat de la CITES ont élaboré ensemble une proposition de projet. En avril 2005, celle-ci a été présentée à différentes institutions de financement en vue d'obtenir un appui financier pour préparer les examens des politiques commerciales des Parties intéressées relatives aux espèces sauvages.

5. Les activités centrales du projet, d'une durée de deux ans, seront la mise au point de directives méthodologiques sur la conduite des examens des politiques commerciales relatives aux espèces sauvages et la mise en œuvre de projets pilotes dans quatre pays en développement. Au niveau national, les projets pilotes seront placés sous la direction des autorités nationales CITES et des ministères compétents et seront mis en œuvre par des instituts de recherche nationaux indépendants.
6. La proposition a été présentée à la 53^e session du Comité permanent (Genève, juin/juillet 2005). En septembre 2005, le Réseau universitaire international de Genève (RUIG) et l'Union européenne, par l'intermédiaire du l'ESRP ont accepté d'apporter les fonds nécessaires à la réalisation de cette proposition.
7. Dans la notification aux Parties n° 2006/036, du 2 juin 2006, le Secrétariat avisait les Parties que le projet avait été approuvé et que le financement de quatre examens pilotes des politiques était assuré. Le coût global du projet s'élèvera à 986.553 CHF et environ 40.000 CHF seront attribués à chaque institution nationale de recherche indépendante chargée, par chacun des quatre pays en développement, d'entreprendre l'examen des politiques.
8. Les principes de base de la proposition de projet sont les suivants:
 - a) Elle est pilotée par les Parties: l'examen des politiques est un processus volontaire conduit par les pays eux-mêmes.
 - b) Elle est axée sur le renforcement des capacités: le projet n'est ni prescriptif, ni lié à des mécanismes de conformité.
 - c) Elle est orientée vers les résultats: le projet se concentre sur des résultats qui contribueront à une application efficace de la CITES.
 - d) Elle se concentre sur les acteurs: une importance particulière est attachée à la participation des acteurs comme élément crucial pour augmenter la probabilité que les recommandations issues des examens soient acceptées et appliquées. Les acteurs comprennent les organisations de populations rurales pauvres, les coopératives et les comités communautaires, les représentants des populations autochtones ainsi que les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les experts, les organisations nationales et internationales compétentes et les organes gouvernementaux.
 - e) Elle est interdisciplinaire: les politiques et mécanismes touchant à la CITES sont interdépendants et font intervenir scientifiques et décideurs politiques, négociants et consommateurs, espèces et personnes partageant le même habitat. Le présent projet met l'accent sur le renforcement des liens entre tous ces intervenants en intégrant différentes disciplines et types de connaissances, notamment la biologie, le droit, l'économie, d'autres sciences sociales et les savoirs traditionnels.
9. En premier lieu, les partenaires du projet sont en train de finaliser un cadre pour l'examen des politiques commerciales relatives aux espèces sauvages (ci-après désigné sous le nom de «cadre») qui contiendra des directives, des méthodologies et des indicateurs potentiels pour l'examen des politiques commerciales relatives aux espèces sauvages. Les pays choisiront et adapteront ensuite les méthodologies aux circonstances et aux besoins locaux. Parallèlement à l'application des projets nationaux, l'IUED entreprendra une étude en vue d'identifier et d'analyser les éléments sociaux des politiques commerciales relatives aux espèces sauvages dans les pays participants ainsi qu'une étude destinée à extraire les leçons méthodologiques tirées des examens.
10. Les résultats des examens, y compris les études de l'IUED, seront résumés dans un rapport final. À la conclusion du projet, une réunion internationale sera organisée pour valider les résultats et encourager d'autres pays intéressés à entreprendre des examens des politiques commerciales relatives aux espèces sauvages.

11. Le projet comprend cinq activités intégrées et complémentaires:

- a) élaboration du cadre;
- b) recherche analytique et études;
- c) quatre examens pilotes des politiques;
- d) formation pour les autorités CITES, les instituts nationaux de recherche et les acteurs pertinents; et
- e) établissement de réseaux avec des partenaires et organisations clés.

Etablissement du Comité directeur du projet

12. Les principaux partenaires de ce projet (le Secrétariat CITES, l'IUED, et l'ESRP) ont formé un Comité directeur du projet qui s'est réuni périodiquement depuis janvier 2006. Lors de ces réunions, il a été question, entre autres, du processus d'organisation du projet [établissement d'un Groupe consultatif international, organisation d'une réunion du Groupe, affinement des objectifs de recherche, etc.], de la mise au point de critères pour le choix des pays pilotes, de la conception et de l'élaboration du cadre.

Etablissement d'un groupe consultatif international

13. Un groupe consultatif international composé de 13 experts de gouvernements, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et d'institutions universitaires a été créé et chargé de conseiller le Comité directeur et les pays participants à propos de l'application du projet. Dans l'annexe 2 au présent document figure une liste des membres du Groupe.

14. Les membres du groupe ont, en particulier, accepté de:

- a) donner des avis et fournir des commentaires sur l'affinement du cadre;
- b) fournir des orientations, selon les besoins, sur l'application du projet;
- c) examiner et commenter les projets de rapports nationaux sur le projet; et
- d) donner des avis sur les conclusions finales de l'ensemble du projet et recommander les étapes suivantes.

Elaboration du cadre

15. Le Comité directeur a convoqué la première réunion du groupe, les 19 et 20 juin 2006 afin de recevoir des commentaires et des avis sur l'avant-projet de cadre. Les membres du groupe ont discuté des différentes étapes décrites dans le projet de cadre, notamment: l'examen général des politiques; la portée de l'identification des impacts; les critères, indicateurs et méthodologies à utiliser dans l'analyse; et, le cas échéant, l'élaboration et l'évaluation de réformes des politiques.

16. La première tâche du Comité directeur a été d'élaborer – avec l'aide du groupe – un cadre initial contenant des lignes directrices et des méthodologies et indicateurs facultatifs pour conduire des examens des politiques commerciales nationales relatives aux espèces sauvages.

17. Après discussions et commentaires du groupe, ce projet de cadre a été fortement remanié durant l'année 2006. Le projet final se caractérise par:

- a) Un mélange d'examen général des politiques et d'identification des impacts. Un des problèmes méthodologiques rencontrés lors de l'élaboration du cadre a été de décider de l'accent qu'il fallait mettre, d'une part sur la conduite d'un examen des politiques au moyen de l'analyse de tous les éléments mentionnés au paragraphe a) de la décision 13.74 et, d'autre part, sur l'identification des impacts environnementaux, économiques et sociaux de problèmes posés par certaines politiques commerciales clés relatives aux espèces sauvages, au regard de l'expérience du PNUE dans ce domaine. Dans le projet final de cadre, c'est une approche intégrée, associant les deux méthodologies, qui a été adoptée.
- b) Une séparation entre le contenu et les éléments d'application de la politique. Pour veiller à ce que l'examen ne couvre pas seulement la politique commerciale telle qu'elle est rédigée mais aussi l'efficacité de son application, le cadre fait la distinction entre le contenu des politiques

commerciales elles-mêmes, et les politiques en rapport, et l'application du contenu. Pour déterminer l'efficacité d'une politique, il faut procéder à l'examen de l'information sur le contenu et sur l'application.

Choix des pays pilotes

18. Après communication de la Notification aux Parties No. 2006/036, le Comité directeur a reçu des messages d'intérêt de sept pays (Bolivie, Colombie, Kazakhstan, Madagascar, Nicaragua, Ouganda et Viet Nam). Quatre pays pilotes (Madagascar, Nicaragua, Ouganda et Viet Nam) ont été choisis sur la base des recommandations du Groupe consultatif international et des propositions de projets soumises par les pays en question. Les critères de sélection étaient les suivants:
- a) un intérêt marqué du pays pour la réalisation d'un examen des politiques commerciales relatives aux espèces sauvages;
 - b) une biodiversité exceptionnelle et un volume important de commerce concernant des espèces CITES;
 - c) l'existence d'une capacité institutionnelle pour entreprendre le projet d'examen;
 - d) les possibilités de coopération avec des institutions qui réalisent des projets sur le commerce des espèces sauvages dans le pays ou la région; et
 - e) une représentation géographique équilibrée.

Autres Parties intéressées

19. Le Secrétariat encourage d'autres Parties intéressées à préparer et soumettre des propositions de projets à des instituts de financement en vue d'obtenir un appui financier pour préparer des examens des politiques commerciales, dans le contexte de leurs stratégies nationales et régionales pour la conservation de la diversité biologique.
20. Si des fonds additionnels deviennent disponibles, il sera possible d'aider financièrement un plus grand nombre de pays mais la priorité sera accordée aux trois Parties intéressées qui n'ont pas été choisies au premier tour. D'autres pays pourraient aussi vouloir entreprendre l'examen à leurs propres frais.

Pays importateurs

21. A la 53^e session du Comité permanent, le gouvernement dépositaire a proposé de faire participer les pays consommateurs à l'examen. Cette mesure aurait le mérite de faciliter une meilleure compréhension des politiques commerciales concernant les espèces sauvages aux deux extrémités du commerce international (offre et demande). Il n'y a pas de fonds externes disponibles pour un tel examen mais le Comité directeur du projet a demandé à plusieurs pays industrialisés dans quelle mesure ils pourraient entreprendre et financer eux-mêmes un examen de leurs politiques commerciales concernant les espèces sauvages les intéresserait. A ce jour, une Partie (Suisse) et un accord régional (l'Union européenne) ont exprimé de l'intérêt.
22. A l'invitation et avec l'appui de la Commission européenne, le Secrétariat a pu participer à l'atelier intitulé *Expert Workshop for EU-CITES Authorities on EC Legislation on Wildlife Trade: Experiences, Challenges and Future Perspectives*, qui a eu lieu du 13 au 17 novembre 2006 à Vilm, en Allemagne. L'atelier faisait partie d'une étude sur l'efficacité de la réglementation de l'UE relative au commerce de la faune et de la flore sauvages. Cette étude comprend une analyse des besoins des Etats membres, des réponses législatives et non législatives à ces besoins et une évaluation des impacts potentiels de ces réponses, y compris une analyse coûts/avantages et un examen des effets socioéconomiques. Le Secrétariat a expliqué les travaux entrepris dans le cadre du projet pilote et a invité les Etats membres et la Commission à envisager d'utiliser certains critères analytiques examinés dans le cadre du projet.

Atelier de renforcement des capacités à Genève

23. Le Comité directeur a organisé à Genève, du 26 au 28 février 2007, un atelier sur le renforcement des capacités d'une durée de trois jours pour les participants nationaux au projet. Trois participants de chaque pays sélectionné recevront une subvention pour assister à l'atelier dont le but est de parvenir à une compréhension commune des objectifs généraux et des résultats attendus du projet, de la méthodologie suggérée dans le cadre et d'identifier les principaux problèmes qui pourraient surgir durant les examens des politiques commerciales relatives aux espèces sauvages.

Ateliers au niveau national et mise en place de comités directeurs nationaux

24. L'atelier de renforcement des capacités sera suivi par des ateliers de lancement du projet dans chacun des pays participants. Le Secrétariat CITES et/ou le PNUE assistera à ces ateliers pour apporter un appui et des orientations aux équipes nationales chargées de conduire les examens. Des représentants de l'IUED seront également présents, principalement pour rassembler des données pour leurs travaux de recherche.

Présentation des résultats préliminaires à la CdP14

25. A la demande du Comité directeur et conformément au paragraphe c) de la décision 13.74, une activité aura lieu en marge de la 14e session de la Conférence des Parties qui donnera l'occasion aux pays participant au projet de partager une compilation et une synthèse des informations sur les premiers résultats des examens des politiques commerciales relatives aux espèces sauvages. Durant la CdP14, le Comité directeur rencontrera également les membres du Groupe consultatif international afin de donner aux pays participants un premier compte rendu sur l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

Recommandations

26. Les pays importateurs intéressés sont invités à réaliser des examens de leurs politiques commerciales nationales concernant les espèces sauvages afin d'apporter un élément d'équilibre au sein du projet.

27. Il est recommandé aux Parties d'inclure, dans leur rapport biennal, des informations sur les mesures énumérées au paragraphe a) de la décision 13.74, en tenant compte, dans toute la mesure du possible, du cadre suggéré.

28. Il serait bon d'avoir un retour d'informations sur le projet de cadre et les donateurs sont invités à fournir un appui financier aux pays qui souhaiteraient préparer de tels examens, dans le contexte de leurs stratégies et plans d'action nationaux et régionaux pour la conservation de la diversité biologique.

29. Le Secrétariat a proposé de modifier la décision 13.74 en y apportant les amendements suivants:

a) conserver les paragraphes a) et b);

b) changer les délais fixés dans le paragraphe c) pour la soumission des rapports au Comité permanent et à la Conférence des Parties; et

c) supprimer le paragraphe d).

30. Des ressources financières sont nécessaires pour fournir une assistance technique aux Parties qui souhaitent mener les examens. Les coûts associés à l'appui pertinent du Secrétariat sont inclus dans le programme de travail chiffré. L'appui financier qui pourrait être nécessaire à certains pays afin d'entreprendre un examen des politiques commerciales relatives aux espèces sauvages n'est pas inclus dans le programme de travail chiffré mais on peut l'estimer à un maximum de 30 000 USD par pays.

31. L'annexe 1 au présent document contient une série de projets de décisions qui tiennent compte des recommandations ci-dessus et le Secrétariat recommande leur adoption par la Conférence des Parties.

PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Examen des politiques commerciales nationales

A l'adresse des Parties

- 14.XX Les pays importateurs sont invités à réaliser des examens des politiques relatives aux espèces sauvages afin de contribuer à une meilleure compréhension des politiques commerciales aux deux extrémités du commerce international des espèces sauvages (offre et demande).
- 14.XX Les Parties qui entreprennent un examen des politiques commerciales relatives aux espèces sauvages devraient en inclure les détails pertinents dans leur rapport bisannuel. Les autres Parties qui n'ont pas entrepris d'examen de ces politiques mais qui ont l'expérience des mesures politiques énoncées au paragraphe a) de la décision 14.XX, sont invitées à inclure les détails pertinents dans leur rapport bisannuel.

A l'adresse des Parties, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales

- 14.XX Les Parties, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales devraient fournir un retour d'informations sur le projet de cadre d'examen des politiques commerciales relatives aux espèces sauvages ainsi qu'une aide technique et financière pour conduire des examens des politiques commerciales nationales.

A l'adresse du Secrétariat

- 14.XX Le Secrétariat, en collaboration avec les Parties productrices et consommatrices intéressées:
- a) conduira, en coopération avec les Parties, un examen de leurs politiques nationales concernant l'utilisation et le commerce de spécimens d'espèces CITES, en tenant compte des incitations économiques, des systèmes de production, des structures de consommation, des stratégies d'accès au marché, de la structure des prix, des programmes de certification, des programmes de taxation et de subventions touchant à la CITES, des droits de propriété, des mécanismes de partage des avantages et de réinvestissement dans la conservation ainsi que des mesures internes plus strictes que les Parties appliquent ou qui les affectent;
 - b) compilera et fera la synthèse des informations fournies par les Parties, et produira un rapport analysant les effets des politiques nationales sur le commerce des espèces CITES du point de vue des avantages et des coûts socioéconomiques et en matière de conservation, y compris sur la valeur économique des espèces, le taux de commerce licite et illicite, l'amélioration des moyens d'existence des communautés locales, et sur la manière dont elles affectent le rôle du secteur privé participant à ce commerce; et
 - c) fera rapport au Comité permanent à sa 57^e session et à ses sessions ultérieures, et à la Conférence des Parties à sa 15^e session, sur les progrès accomplis dans l'application de cette décision.

MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF INTERNATIONAL

Ricardo Banchs
Director de Proyecto
Secretaria de Ambiente y Desarrollo Sustentable
Dirección de Fauna Silvestre
San Martín 459, piso 2
1004 Buenos Aires, Argentine
Tél: + 54 11 43 48 85 58
Fax: + 54 11 43 48 85 58
Courriel: aestiva@medioambiente.gov.ar

Susan Bingi
National Coordinator
Uganda Export Promotion Board, Biotrade
Programme
Conrad Plaza, Floor 5, Plot 22 Entebbe Road
P.O. Box 5045
Kampala, Ouganda
Tél: + 256 41 23 02 50
Fax: + 256 41 25 97 79
Courriel: bingisusan@yahoo.com

Dr Joshua Bishop
Senior Advisor – Economics and the
Environment
IUCN
Rue de Mauverney 28
CH-1196 Gland, Suisse
Tél: + 41 22 999 02 66
Fax: + 41 22 999 00 20
Courriel: Joshua.bishop@iucn.org

Laurence Boisson de Chazournes
Professor
Faculty of Law of the University of Geneva
Department of Public International Law and
International Organizations
Uni Mail, 40 Bvd du Pont-d'Arve
CH-1204 Geneva, Suisse
Tél: + 41 22 379 85 42
Fax: + 41 22 379 85 43
Courriel: Laurence.BoissonDeChazournes@
droit.unige.ch

Steven Broad
Executive Director
TRAFFIC
219 Huntington Road
Cambridge CB3 ODL, Royaume-Uni
Tél: + 44 1223 277 427
Fax: + 44 1223 277 237
Courriel: Steven.broad@trafficking.org

Barney Dickson
Head of International Policy
Flora and Fauna International
Great Eastern House
Tenison Road
Cambridge CB1 277, Royaume-Uni
Tél: + 44 1223 57 10 00
Fax: + 44 1223 46 14 81
Courriel: Barney.dickson@fauna-flora.org

Holly Dublin
IUCN Species Survival Commission
c/o South African National Biodiversity Institute
Private Bag X7
Claremont 7735
Cape Town, Afrique du Sud
Tél: + 27 21 799 87 64
Fax: + 27 21 797 71 86
Courriel: holly.dublin@iucn.org

Sarah Ferriss
Programme Officer
CITES, CMS and Species
UNEP-WCMC
219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL, Royaume-Uni
Tél: + 44 1223 27 73 14
Fax: + 44 1223 27 71 36
Courriel: sarah.ferriss@unep-wcmc.org

Susan Lieberman
Director, Global Species Programme
WWF International
c/o WWF Italy
Via Po 25c
I-00198 Roma, Italie
Tél: + 39 06 84 49 73 31
Fax: + 39 06 841 38 66
Courriel: slieberman@wwfspecies.org

James MacGregor
Research Associate
IIED/TRAFFIC
3 Endsleigh Steet
London WC1H 0DD, Royaume-Uni
Tél: + 44 207 388 2117
Fax: + 44 207 388 2826
Courriel: james.macgregor@iied.org

Dr Peter Stephenson
Programme Officer – Species
WWF International, Africa & Madagascar
Programme
Avenue du Mont-Blanc
CH-1196 Gland, Suisse
Tél: + 41 22 364 93 27
Fax: + 41 22 364 42 38
Courriel: Pjstephenson@wwfint.org

Laurence Tubiana
Directrice
Institut du développement durable et des
relations internationales
6, rue du Général Clergerie
F-75116 Paris, France
Tél: + 33 1 53 70 22 35
Fax: + 33 1 53 70 21 45
Courriel: iddri@iddri.org

Hongfa Xu
Coordinator
TRAFFIC East Asia China Programme
Room 1609, Wen Hua Gong, (Laodong Renmin
Wenhuagong Dongmen)
Beijing Working People's Culture Palace
100006 Beijing, Chine
Tél: + 010 65227100/3213
Fax: + 010 65227300
Courriel: hfxu@wwfchina.org

Vicente Paolo B. Yu III
Programme Coordinator
Global Governance for Development Programme
South Centre
Chemin du Champ d'Anier 17
Case Postale 228
CH-1211 Geneva, Suisse
Tél: + 41 22 791 80 50
Fax: + 41 22 798 85 31
Courriel: yu@southcentre.org

Durwood Zaelke
Director
INECE Secretariat
2141 Wisconsin Avenue NW, Suite D2
Washington, DC 20007, Etats-Unis d'Amérique
Tél: + 1 202 338 13 00
Fax: + 1 202 338 18 10
Courriel: dzaelke@inece.org